

**VERACASH**  
**SAS au Capital Social de 1.313.680,00 €**  
**42 rue de Tazia**  
**33800 BORDEAUX**  
**Siren 808 689 627 RCS BORDEAUX**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2021**

**RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2020**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et de l'article L 223-26 du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de cet exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

**1.- Activité de la société**

L'activité principale de la société VeraCash

Le service VeraCash propose un compte métal adossé à de l'or, de l'argent et des diamants 100% physiques et stockés en zone hautement sécurisée au sein des ports Francs de Genève, qui est lié à une carte MasterCard (utilisable dans 50 millions de points de vente et distributeurs de billets dans le monde), et une application mobile de type wallet (pour envoyer de la valeur sans frais et instantanément partout dans le monde), qui permettent de rendre liquide à tout moment les métaux détenus par le client.

Cette activité existe depuis le deuxième semestre 2015. La société a été créée le 31/12/2014 et l'année 2020 est son cinquième exercice d'activité.

La société est encadrée par la convention collective 'Commerces de détail non alimentaires'. L'activité a démarré pleinement au début 2013 au sein de la société AuCoffre.com, société mère de VeraCash, avant de la transmettre à cette dernière le 01/07/2015.

**2.- Analyse de l'évolution du Chiffre d'Affaires et des résultats.**

En 2020, le Chiffre d'Affaires hors taxes est de 86.891.079 € contre 29.417.660 € en 2019, soit une augmentation de **195%**.

Le Chiffres d'affaires 2020 se décompose comme suit :

- Ventes de marchandises :	84.947.845 €
- Production vendue :	1.943.079 €

Nous avons ainsi les produits d'exploitations suivants :

- Autres produits d'exploitation : 46.425 €

Le total des produits d'exploitation s'élève à : 86.937.504 €

Le total de charges d'exploitation s'élève à : 86.249.938 €

Et se décomposent comme suit :

- Achats de marchandises : 84.066.756 €  
- Autres achats (cartes) : 29.250 €  
- Variation de stocks : 4.080 €  
- Autres achats et charges : 1.231.011 €  
- Impôts et taxes : 239.316 €  
- Salaires et traitements : 304.571 €  
- Charges sociales : 92.540 €  
- Amortissements : 281.197 €  
- Autres charges : 1.217 €

Le résultat d'exploitation est donc de : 687.566 €

Le résultat financier de l'année est de 15.436 € dont les charges financières s'élèvent à - 25.788 € et les produits financiers à 41.225 €.

Le résultat courant est donc de : 702.918 €

Le résultat exceptionnel de l'année est de - 6.979 € dont les charges exceptionnelles s'élèvent à - 47.179 € et les produits exceptionnels à 40.200 €.

**Les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice de 695.938 €.**

### **3.- Affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de 695.938 € de la manière suivante:

**Origine:**

- Résultat de l'exercice : 695.938 €

**TOTAL :** 695.938 €

**Affectation :**

- Au report à nouveau débiteur: 43.810 €  
- A réserve légale : 118.734 €  
- A autres réserves : 533.394 €

TOTAL :

695.938 €

#### 4.- Événements survenus au cours de l'exercice

- **Déménagement bureaux**

En raison d'une forte croissance de l'équipe, et la fin de notre bail précédent, VeraCash a déménagé dans des locaux plus grands, toujours dans la banlieue bordelaise. Le loyer reste très raisonnable en comparaison à l'ancien local.

- **Avancement travaux blockchain**

La première version de cette blockchain est désormais finalisée. Le bilan du projet et ses annexes budgétaires dûment vérifiés par les Experts Comptables des 4 entités du consortium ont été envoyés à la Région NA qui nous a accordé une subvention de 114 k, dont 57 k€ ont été reçus en 2020. Nos équipes ont pu avancer sur ce projet, à la fois sur le plan technique et sur le plan juridique, malgré la période de confinement. Nous aurons avant la fin de l'année une interface pouvant afficher au client l'enregistrement des opérations sur la blockchain, développée sur Hyperledger Besu. Une association est en cours de création pour développer l'activité liée à ce projet.

- **L'organisation suite au confinement en lien avec la pandémie de Covid19**

L'organisation de nos équipes en télétravail a été un franc succès. Étant naturellement prêts pour une organisation de ce type, nous avons prévu le début du télétravail même avant l'annonce du confinement, et nous avons pu nous organiser de manière à continuer à proposer nos services en faisant face à un pic d'activité, au cours des deux mois du premier confinement, entre cinq et six fois plus élevé que l'activité courante. Mais si les effets de cette pandémie commencent à s'affaiblir grâce aux vaccins et à une circulation moins importante du virus, nous allons considérer un retour à la normale en mixant les avantages du télétravail et la présence aux bureaux.

- **Travaux préparatoires d'une levée de fonds**

Après avoir lancé la discussion en début d'année 2020, nous avons signé un accord de collaboration pour cette opération avec la société Ciib, l'un des acteurs à l'origine du deuxième marché de la Bourse de Paris il y a 40 ans. Nous avons ensuite lancé cette opération fin Novembre en profitant de notre réunion annuelle, qui s'est tenue à distance suite au contexte. Nous avons estimé un maximum de capital à lever de 2,5 M€ pour rester raccord avec le pourcentage de capital, dont l'actionnaire majoritaire, AuCoffre.com, souhaitait se séparer. Nous avons d'abord fait une AGE en Octobre pour acter cette levée à venir, et préparer la levée en arrangeant nos différents comptes de capitaux propres, ainsi que pour nommer les membres du conseil d'administration.

- **Changement de partenaire stratégique**

Au deuxième semestre 2020, après avoir prospecté plusieurs acteurs dans le domaine des établissements émetteurs de monnaie électronique (notre établissement monétique de référence pour l'émission de la carte et l'IBAN), nous avons commencé une discussion avec Trezor, l'un des leaders du secteur en France, avec lequel on a signé un accord préalable en novembre 2020. Nous avons ensuite donné le préavis contractuel de 6 mois au partenaire actuel PFS, devenu PCSIL suite aux conséquences du Brexit. Après une extension du préavis de trois mois supplémentaires accordés pour mener à bien les travaux de migration du service, ce partenariat devrait prendre fin le 30/09/2021.

- **Travaux lancement Tok'n'Play**

Nous avons comme ambition de lancer avant la fin de l'année une plateforme de petites annonces, appelée Tok'n'Play, pour offrir aux clients VeraCash la possibilité d'acheter et vendre tout type d'objets, tout en utilisant le VRC ou veracash comme moyen de paiement. L'application est désormais créée, il ne manque plus qu'à faire quelques tests avec des beta-testeurs. Une fois les travaux de migration de partenaire stratégique finis, nous pourrions revenir sur celle-ci.

## 5.- Évènements survenus depuis la clôture de l'exercice

- **Clôture de la levée de fonds**

L'opération a pris fin en avril 2021 avec la récolte de 1,5 M€ auprès de 1000 personnes dont 80% environ sont des clients des sociétés du groupe. L'actionnaire majoritaire à lui aussi participé à hauteur de 500 k€ pour ramener le total de l'opération à 2 M€. Cette opération porte le Capital social de 1.188.680 euros à 1.313.680 euros avec une émission de 1.250.000 d'actions nouvelles à 1,60 euros (dont 0,10 euros de valeur nominale). La distribution du capital est désormais :

- AuCoffre.com SAS ..... 88,88%
- VeraCash Capital SAS ..... 3,98%
- Nouveaux actionnaires ..... 7,14%

- **Continuité travaux migration**

L'équipe technique à même été renforcée avec un Chef de projet technique pour mettre toutes les chances de notre côté et arriver à la date de migration avec un maximum de fonctionnalités disponibles pour nos clients. Cette migration, qui mobilise toutes nos ressources techniques, sera aboutie entre juillet et septembre, de manière à ce que tout soit prêt pour le changement de partenaire fin septembre.

- **Première réunion du Conseil d'Administration de VeraCash**

Le Conseil d'Administration constitué par M Jean-François FAURE (Président du CA), Mme Gabriela PELLIZZA et M Maxime GRANDCHAMP s'est réuni pour la première fois le 09/06/2021.

## 6.- Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir

Si nous avons de gros doutes quant au comportement des marchés et des clients pour la deuxième partie de 2020, alors l'année 2021 semble être encore aussi compliquée à déchiffrer. L'année 2020 s'est plutôt bien terminée malgré la montée en flèche et l'essor des crypto-monnaies. Cela s'est traduit par un début d'année dans lequel ces actifs très volatiles ont surperformé. Depuis, le deuxième trimestre est revenu aux seuils normaux de ventes aux clients.

L'ensemble de l'équipe VeraCash étant à fond sur les différents travaux de préparation à la migration de partenaire et aux travaux de levée de fonds (finalisé en avril 2021), nous n'avons pas entrepris énormément d'actions commerciales pour le développement de l'activité, car le plus conséquent est à venir sous forme d'un compte VeraCash et des fonctionnalités d'une qualité supérieure à partir d'Octobre 2021.

L'année 2021 peut être qualifiée d'année de transition dans un contexte économique et financier mais également au niveau du développement technique compte tenu des paliers qui ont été débloqués par

la levée de fonds.. L'événement le plus important à venir est la migration des comptes de nos clients vers un nouveau partenaire.

**En matière d'activité de Recherche et Développement**, la première version de notre blockchain de consortium, anciennement appelée Myrmica, mais rebaptisée GouverNA, est désormais finalisée. Pour autant, le développement continue afin de la rendre utilisable non seulement aux différents applicatifs métier (registre transactionnel, KYC et certification) mais aussi pour la rendre utilisable au sein des utilisateurs auxquels nous nous adresserons par le biais de l'association qui sera créée à ce propos.

Le CA du 1° trimestre 2021 est de 17 M€, versus 19.2 M€ au 1° trimestre 2020 versus 5.7M au 1° trimestre 2019. Il est intéressant de noter que sur 2020, un tiers du surplus du CA généré suite au confinement se trouve sur mars et est donc inclus dans les 19 M€ du CA, et pour autant, sur 2021, alors que nous n'avons pas eu l'effet de levier du confinement de 2020, le CA 2021 est tout de même proche de celui de 2020.

## **7.- Conventions réglementées**

Le Commissaire aux Comptes a été avisé des conventions visées aux articles L.227-10 du Code de Commerce intervenues durant l'exercice conformément aux statuts.

## **8.- Encours fournisseurs et clients**

L'encours fournisseurs est de 128.300 € (0,1% du CA) pour l'année 2020 contre 249.259 € de l'année 2019 (0,8%). Le délai de règlement est de 30 jours. Ce solde est composé de 32 factures payables à 30 jours.

L'encours clients (groupe) est de 1.136 € (non significatif par rapport au CA) pour l'année 2020 contre 214 € de l'année 2019 (non significatif par rapport au CA).

## **9.- Nomination de la SAS AuCOFFRE.Com au poste de Directeur Général**

Pour répondre aux exigences de la HOLDING A BUSINESS WORLD pour améliorer le fonctionnement de la structure du groupe, ainsi que dans l'optique d'un lissage des frais entre la Société AuCOFFRE.com et sa filiale VERACASH SAS, il a été décidé de nommer la Société AuCOFFRE.com au poste de Directeur général de la Société VERACASH.

## **10.- Rappel des dividendes distribués**

Conformément aux dispositions de l'article 2243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des deux exercices clôturés depuis la création de la société.

## **11.- Dépenses non déductibles des bénéfices**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

## **12.- Administration et Contrôle de la Société**

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.



Jean-François FAURE,  
Pour la Société EURL A BUSINESS WORLD  
Présidente